

Ada 13

Lettre

Éditorial

■ Un séminaire organisé par la Mairie du 13^e arrondissement le 3 février 2010 a rassemblé plus de 80 personnes, élus, syndicalistes, chercheurs, transporteurs et responsables d'entreprise, sur le développement du télétravail.

◆ Aux dires de ceux qui l'ont expérimenté, le télétravail ne doit pas être pratiqué à plein temps, deux à trois jours par semaine est un bon rythme. Il se pratique à domicile mais également de façon plus collective dans des télécentres qui, bien placés, permettent d'éviter l'isolement et de constituer de nouveaux liens sociaux. Des entreprises ont recours aux télécentres pour travailler avec leurs partenaires et pour leur donner, lors de leurs déplacements sur leur site, des moyens de travailler pour eux.

◆ Si le télétravail rencontre encore des réticences notamment du côté du management, beaucoup d'entreprises l'avaient envisagé en cas de grippe cet hiver.

◆ ADA 13 s'intéresse à ce sujet, car le développement à grande échelle du télétravail devrait avoir des répercussions sur les besoins en mètres carrés de bureaux, l'utilisation des transports en commun, la vie dans les quartiers, l'accessibilité des lieux de travail pour les personnes à mobilité réduite. Il pourrait même avoir des effets induits dans d'autres secteurs comme la garde des enfants, le choix du logement, l'enseignement supérieur. La RATP, les Hôtels Accor réfléchissent déjà à l'implantation de télécentres qui pourraient devenir de nouvelles zones d'activités. À PRG, la programmation devrait tenir compte du développement de ces nouvelles façons de travailler.

■ ■ ■ B. Einhorn et F. Samain ■

VIE ASSOCIATIVE

ADA 13 fait son cinéma : à suivre...

Noël 2009 : l'événement Écocitoyen à Paris-Rive gauche.

L'ÉQUIPE ÉCOCITOYEN CHERCHE À CRÉER DES CONDITIONS POUR VIVRE AUTREMENT dans la ZAC Paris-Rive gauche. Elle a mobilisé sur ce thème, du 16 au 19 décembre 2009, l'université Denis-Diderot, les services de la Ville de Paris installés au 103 avenue de France, la BnF, MK2, le Dansoir, Bétonsalon qui ont invité habitants et passants à se rencontrer dans des ateliers et autour d'événements. Le hall des Grands Moulins et la halle aux farines de l'université Paris-Diderot ont accueilli une exposition de travaux d'étudiants de l'IUP Génie de l'environnement, une soirée poésie et la projection d'un documentaire présentant les témoignages d'habitants du 13^e. Le 103 avenue de France abritait un diaporama en

continu sur les espaces verts parisiens et une exposition sur l'eau de Paris, d'où vient-elle, où va-t-elle ? La BnF organisait un débat à partir de documentaires sur le 13^e arrondissement. Karine Saporta présentait une chorégraphie associant des danseurs et des habitants du 13^e. Bétonsalon a organisé deux expositions et MK2, un débat à partir du film d'Al Gore *Une vérité qui dérange*.

ADA 13 a participé à cette manifestation en association avec la Bibliothèque nationale de France (BnF), concrétisant ainsi l'engagement pris à l'assemblée générale 2009, d'organiser un événement sur « le treizième arrondissement vu par les caméras ».

■ Françoise Samain ■

Comment la mémoire d'un quartier peut-elle résonner dans le présent ?

ADA 13 S'EST ASSOCIÉE À CETTE DÉMARCHÉ DE LA BNF POUR UNE RENCONTRE sur « une mémoire partagée du quartier de la Gare ». Plus d'une centaine d'usagers, au moment des départs des vacances scolaires, avaient bravé la neige pour assister à la BnF à un débat à partir de ces films.

Les échanges et les témoignages se faisaient autour d'une projection de vues anciennes, richement commentées par l'urbaniste-historien Gilles-Antoine Langlois, et de trois documentaires. Le premier, *Mais où sont passés les terrains vagues ? 1971*, de Robert Bober, montrait une jeunesse désorientée par la construction des tours d'habitations sur

« leur » terrain vague, aire de jeux et de bavardage. Le second, *Les Chinois de Paris*, 2001, d'Olivier Horn, montrait les conditions difficiles d'assimilation de cette population émigrée. Le dernier film, *Un immeuble des histoires*, 2003, d'Emmanuel Laborie, faisait découvrir une autre façon pour les locataires de cet immeuble peu conventionnel de la rue Durkheim, de s'approprier à la fois leur espace et le quartier.

Sylvie Dreyfus (BnF) nous disait en conclusion que cette manifestation s'inscrivait dans un travail à long terme pour « vivre ensemble ici » et pour mobiliser les gens qui y habitent aujourd'hui.

■ Martine Rigoir ■

Retenez ces événements

■ **Assemblée générale d'ADA 13**, le samedi 20 mars, de 10 heures à 13 heures, à la maison des associations 11, rue Caillaux, avec la participation de Gilles-Antoine Langlois, historien et urbaniste, auteur du *Guide du promeneur du 13^e arrondissement*, Parigramme, 2000, qui commentera pour nous des photos du treizième.

■ **Samedi de la concertation Paris-Rive gauche**, un samedi de juin, de 9 heures à 16 heures, autour des activités et de l'emploi dans la ZAC. Cette manifestation permettra à tous ceux qui le souhaitent de se faire une idée sur la vitalité économique de ce secteur, sa diversité, ses perspectives de développement et leurs implications sur la qualité de vie. Elle aura lieu à un moment crucial où de nouveaux programmes de développement sont à l'étude pour le secteur Masséna-Bruneseau. Elle réunira des élus, des professionnels de l'aménagement urbain, des représentants des acteurs économiques et universitaires, des représentants d'associations.

aménager,
bâtir,
créer...

ACTUALITÉS

Débat public du SYCTOM : quels enseignements pour la gestion de la ville ?

LE PREMIER DÉBAT PUBLIC SUR UN PROJET DE CENTRE DE TRAITEMENT DE DÉCHETS MÉNAGERS VIENT DE SE terminer. Quels enseignements une association comme ADA 13, qui n'est pas spécialiste des déchets, peut retirer de ce débat ?

Les associations environnementales ont joué leur rôle en remettant en cause l'incinération et en émettant des doutes sur l'acceptation par les agriculteurs du compost produit par le dispositif de tri mécano-biologique. C'est un projet qui « ignore les objectifs de réduction des déchets et de recyclage », ont-elles martelé ensemble.

En face, le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM) a argué de sa bonne foi. Il mène quelques actions de prévention qui, il est vrai, ne sont pas au niveau des objectifs fixés par la loi. Mais c'est normal, puisque le SYCTOM a pour mission de traiter les déchets que les communes amènent dans ses installations. Il n'a aucune relation directe avec les producteurs de déchets que nous sommes.

Réunir les missions de collecte et de traitement

Une question se pose donc : la mission du SYCTOM est-elle encore adaptée à une approche de développement durable ? Peut-on séparer l'organisation de la collecte du choix du traitement quand l'objectif n'est plus d'« éliminer » mais de minimiser l'impact environnemental de notre activité de consommation ?

Les débats ont bien fait ressortir le paramètre qui a dicté le dimensionnement de l'incinérateur. Celui-ci doit fournir suffisamment de chaleur pour 100 000 équivalents logements raccordés au réseau de la CPCU. Puisque le bassin d'« approvisionnement » actuel se révélera insuffisant, le nouvel incinérateur « importera » 110 000 tonnes de Seine-Saint-Denis. À l'avenir, les politiques de prévention et de recyclage que pourront mener les villes détermineront simplement l'évolution du bassin d'« approvisionnement » de l'installation.

Un impact non négligeable pour Masséna-Bruneseau

L'unité de méthanisation apparaît comme une monnaie d'échange qui permettrait le maintien de l'incinérateur à Ivry. Elle impose néanmoins de grandes contraintes pour la conception du centre de traitement et pour le nouveau quartier Masséna-Bruneseau. Les déchets organiques resteront plusieurs semaines sur place avant d'être triés puis placés dans les réacteurs de méthanisation et enfin en phase de compostage. Une « enveloppe » hermétique devra recouvrir toutes ces installations. L'air confiné devra être traité pour éviter de polluer l'atmosphère des immeubles de bureaux et

d'habitations situés à quelques dizaines de mètres. Gare aux dysfonctionnements !

La gestion du biogaz représente un danger tout autre. Si le SYCTOM souhaite produire du carburant (comme annoncé), il devra purifier le biogaz pour isoler du méthane (gaz naturel). Il devra ensuite comprimer ce dernier pour alimenter les bennes de collecte des déchets. Des normes de sécurité sévères sont liées à ces activités avec des zones inconstructibles autour des installations. Ces risques ont-ils été pris en compte dans le plan d'urbanisme de Masséna-Bruneseau et sur Ivry-Port ?

On peut se demander si l'implantation dans un tissu urbain dense d'un équipement de cette taille (600 000 tonnes de déchets entrèrent, et 250 000 sortiront) et de cette complexité de fonctionnement n'engendre pas plus de surcoûts liés à la sécurité qu'elle ne permet d'économies d'échelle.

Le débat public organisé par la CNDP est terminé, mais les questions qu'il a permis de poser publiquement devront dans les mois à venir recevoir des réponses, car les associations ont montré une certaine expertise qu'il sera difficile de leur contester. ■

Gare d'Austerlitz : cour Seine

LE PLAN DIRECTEUR DU QUARTIER AUSTERLITZ-GARE SOUTENU PAR LA VILLE DE PARIS A ENTÉRINÉ LA disparition du buffet. Dont acte.

La cour Seine, agrandie jusqu'au dernier bâtiment du projet Reichen, rejoindra l'avenue Pierre-Mendès-France par un grand escalier.

Une meilleure prise en considération par les architectes d'AREP de la réalité du site, de sa situation et de son environnement a fait évoluer le projet, et ADA 13 constate que certaines conclusions rejoignent les demandes qu'elle a formulées il y a un an : intégrer le plan d'aménagement de la gare dans les projets alentour, augmenter l'offre de logements. Cependant, la logique économique de la SNCF prévaut, et, malgré les demandes des associations qui voudraient que l'on réserve la cour Seine aux circulations douces, l'idée d'AREP reste d'envisager les taxis comme seuls utilisateurs : couloir circulaire de desserte avec dépose, recyclage, reprise.

Il y a peu, la gare d'Austerlitz n'était pas seulement un lieu de passage pour les usagers de la RATP ou de la SNCF : des repas organisés au buffet, des marchands de journaux attiraient les habitants du quartier.

Cet espace, à proximité de la Seine, a bien des atouts pour devenir un pôle attractif d'une vie locale, à condition qu'on ait la volonté de conjuguer harmonieusement une vie urbaine avec un enjeu économique.

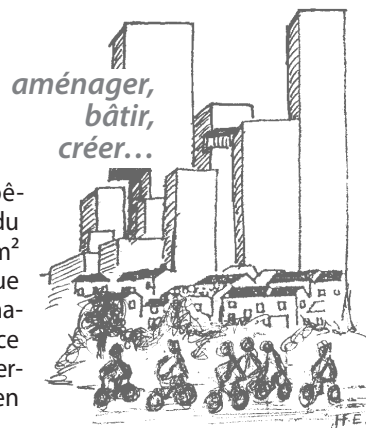
Dans le cadre restreint de PRG, on constate combien il est difficile de réussir une concertation où chacun puisse être écouté.

■ Françoise Cellier ■

Le bilan dressé par la CNDP constate qu'un débat public réel s'est tenu pendant 4 mois sur le projet SYCTOM.

Les associations continuent cependant à exprimer critiques et interrogations à propos de la nouvelle usine, des procédés de traitement qu'elle implique, de son dimensionnement, des risques encourus pour la santé, de son intégration urbaine, de son coût.

En réponse, le maître d'ouvrage s'est engagé à les faire participer au suivi de ce projet : élaboration du plan de prévention, encouragement des collectes de bio-déchets, contrôles de qualité, concertation (comité permanent, garant).



Ce que disent les permis de construire

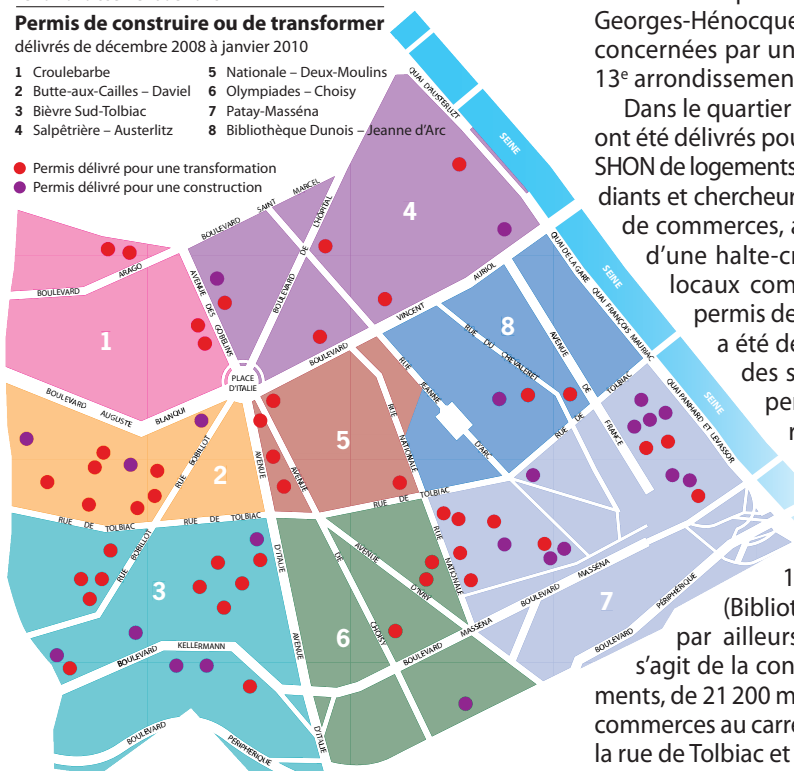
68 PERMIS DE CONSTRUIRE ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS ENTRE DÉCEMBRE 2008 ET JANVIER 2010 DANS LE treizième arrondissement, pour une surface hors œuvre nette (SHON) totale à construire ou à transformer de 92 800 m². 48 % de cette surface, soit 44 800 m², concernent des logements, 24 % (22 000 m²), des bureaux, 11 % (10 200 m²), des commerces, 17 % (15 700 m²), des équipements publics : une maison de retraite, des hôpitaux, des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD), une école, une crèche, des ateliers municipaux.

13^e arrondissement de Paris

Permis de construire ou de transformer délivrés de décembre 2008 à janvier 2010

- | | |
|------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Croulebarbe | 5 Nationale – Deux-Moulins |
| 2 Butte-aux-Cailles – Daviel | 6 Olympiades – Choisy |
| 3 Bièvre Sud-Tolbiac | 7 Patay-Masséna |
| 4 Salpêtrière – Austerlitz | 8 Bibliothèque Dunois – Jeanne d'Arc |

- Permis délivré pour une transformation
- Permis délivré pour une construction



Dans les quartiers anciens, des particuliers engagent des rénovations, extensions, changements d'affectation de leur patrimoine. Ces opérations portent sur des surfaces réduites. Le quartier 2 (Butte-aux-Cailles – Mouchez) est particulièrement concerné par ce type d'opérations (11 pour une SHON totale de 2 140 m² (soit 2,3 % de la surface concernée dans l'ensemble de l'arrondissement)). On peut noter la réhabilitation du centre de Santé mentale (755 m²). Il y a peu de projets d'évolution des patrimoines immobiliers dans les quartiers 1 (Croulebarbe), 5 (Nationale – Deux-Moulins) et 6 (Olympiades – Choisy) : 4 permis délivrés sur la période dans chaque quartier, avec trois opérations plus conséquentes : la réhabilitation de l'école maternelle des Olympiades (272 m² SHON); la construction d'ateliers municipaux (758 m² SHON) boulevard Masséna, la réhabilitation de 71 logements sociaux 81-83, rue Nationale.

Sept permis concernent le quartier 4 (Salpêtrière – Austerlitz), dont 1 pour la réhabilitation du groupe hospitalier Pitié – Salpêtrière (2800 m² SHON) et 1 pour la construction d'un EHPAD rue Le Brun (1 583 m² SHON). L'impact de l'aménagement de la ZAC Paris-Rive gauche dans ce quartier n'apparaît qu'à travers la demande de permis de démolir du buffet de la gare déposée en décembre 2009.

L'impact des zones d'aménagement concerté est en revanche fort dans les trois autres quartiers de l'arrondissement.

La procédure est engagée pour la construction de 6 142 m² SHON de logements et d'un EHPAD de 6 500 m² sur la ZAC de Rungis. Ce quartier, où est également prévue la réhabilitation du service de radiothérapie de l'hôpital de la place de l'Abbé-Georges-Hénocque, représente 22 % des surfaces concernées par un permis de construire dans le 13^e arrondissement.

Dans le quartier 7 (Patay-Masséna), des permis ont été délivrés pour la construction de 23 800 m² SHON de logements, dont deux résidences pour étudiants et chercheurs, 900 m² de bureaux, 2 400 m² de commerces, ainsi que pour la construction d'une halte-crèche et la transformation de locaux commerciaux en une crèche. Un permis de démolir le théâtre de l'Équipe a été délivré en décembre 2009. 30 % des surfaces ayant fait l'objet d'un permis de construire dans le 13^e relèvent de ce quartier.

L'opération la plus importante (38 % de l'ensemble des surfaces concernées par un permis de construire dans le 13^e) se trouve dans le quartier 8 (Bibliothèque Dunois – Jeanne-d'Arc), par ailleurs sans grand changement. Il s'agit de la construction de 6 200 m² de logements, de 21 200 m² de bureaux et de 7 900 m² de commerces au carrefour de l'avenue de France, de la rue de Tolbiac et de la rue du Chevaleret.

■ Française Samain ■

Enquête publique et exposition à la mairie du 13^e sur la révision du PLU de la ZAC Paris-Rive gauche, quartier Masséna-Bruneseau.

Vous pouvez adresser vos observations au commissaire enquêteur, M. Marc Brion Mairie du 13^e 1, place d'Italie 75634 Paris Cedex 13.

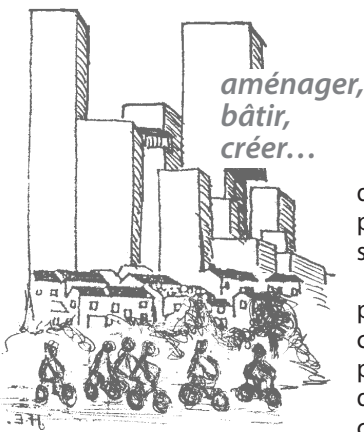
Cette enquête débouchera sur une délibération du Conseil de Paris à l'été 2010 et sur des travaux à partir de 2013.

L'enjeu principal est la révision du plafond des hauteurs de 37 m actuellement à 50 m (logements) et 180 m (activités).

ADA 13 donne son avis sur le projet de révision simplifiée du PLU Masséna-Bruneseau

1. Remarques sur l'opportunité du projet de révision

Cette révision vise à permettre l'édification d'un quartier de ville dense dans une zone excentrée et marquée par la présence d'infrastructures lourdes (périphérique, boulevard Jean-Simon, incinérateur d'Ivry avec sa future unité de méthanisation) apportant des nuisances exceptionnelles. Celles-ci seront combattues par « une implantation de bâtiments favorisant la circulation de l'air et par une végétalisation renforcée contribuant à retenir les poussières » ainsi que par des « bâtiments écrans dédiés à des usages de bureaux, de commerces,



aménager,
bâtir,
créer...

d'activités ou de services localisés le long du périphérique ». ADA 13 s'interroge sur l'efficacité des solutions proposées.

Le rapport de présentation justifie les révisions proposées par une amélioration des transports en commun dans la zone. Celle-ci paraît insuffisante pour répondre à l'accroissement des déplacements que ce projet générera. Au vu des surfaces susceptibles d'être construites, le quartier devrait accueillir entre 5 000 et 10 000 habitants et environ 8 000 salariés, or les transports en commun sont au bord de la saturation, aux dires même de la RATP, la prolongation de la ligne 10 n'est pas acquise, les stations de la ligne 14 et du RER C sont éloignées de la zone, la circulation aux portes de Paris est saturée, et les améliorations prévues ne relient pas les nouveaux habitants aux centres du 13^e arrondissement.

ADA 13 rappelle sa position concernant le développement du quartier Masséna-Bruneseau :

La création de logements dans cette zone extrême de Paris nécessite la recherche d'un bon niveau de qualité de vie pour les futurs habitants : qualité de l'air, silence, accès aux transports en communs et aux équipements centraux.

Plutôt que d'essayer de gommer toutes les spécificités de la zone Bruneseau pour en faire un

quartier banal de Paris, il serait possible de profiter des opportunités que cet espace représente en termes de nœud de circulation pour en faire un pôle logistique utile pour Paris et attirant pour un certain nombre d'entreprises artisanales.

2. Remarques sur le projet de révision simplifiée

Les équipements prévus (4 établissements d'enseignement, 3 équipements d'action sociale-enfance, un établissement de sport) semblent insuffisants pour combattre le risque d'enclavement de ce quartier censé contribuer à la requalification du quartier d'habitation voisin Bédier-Boutroux. Pour répondre aux besoins des habitants, un bureau de poste devrait être créé. Devraient également être envisagés des équipements attractifs pour une population plus large : une piscine et un établissement culturel, par exemple.

Les inconvénients en matière d'ensoleillement dus au rehaussement des plafonds de hauteur sont limités par des études d'ensoleillement dans le cadre desquelles « toute construction devra se voir garanti un niveau d'éclairage satisfaisant, notamment pour les logements ». Cette réglementation peu précise risque d'être source de contentieux et d'alimenter de nombreux mécontentements. ■

Les bécots

Plus de bécots possibles sur les deux bancs publics en face du 75 et 77 boulevard Auguste-Blanqui qui ont été sciés à la base, éradiqués pour un temps, j'espère ? Hommes et femmes en errance ? Sont-ils les coupables... de nos vies scalpées par le chômage ? L'homme est cruel... Plus d'assise.

Abel Pautré

Le comité de rédaction

Edgar Boutillier
Françoise Cellier
Brigitte Einhorn
Daniel Friedman
Jacques Goulet
Abel Pautré
Martine Rigoir
Françoise Samain

Association pour le développement et l'aménagement du 13^e arrondissement

5, avenue de la Sœur-Rosalie
75013 Paris
Tél. : 01 45 35 19 02
Courriel : ada1375@orange.fr
Site : www.ada13.com
N° ISSN : 1968-780X

Directrice de la publication
Françoise Samain



VIE LOCALE

Aire de ballon, espace partagé ou espace dédié ?

L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE BALLON SUR LE TERRAIN ACHETÉ par la Mairie de Paris à la Manufacture des Gobelins et rattaché au square René-le Gall fait l'objet d'après discussions autour de la problématique : doit-on réserver un espace de 300 m² pour un usage unique et l'aménager au mieux pour limiter les nuisances qui lui sont liées ? Doit-on laisser chacun profiter à sa convenance des 5 000 m² de terrain, comme aujourd'hui ?

Certains pensent que faire un terrain dédié en limite l'occupation, car les actuels lecteurs, pique-niqueurs et amateurs de farniente ne pourront plus y aller alors que les amis du ballon n'y sont que rarement. Ils pensent aussi que les grillages prévus abîmeront le paysage. Ils pensent qu'un partage des lieux est possible sans conflits en complément de l'aire de basket déjà aménagée sous le métro.

D'autres se réjouissent à l'idée qu'une aire de ballon grillagée leur évitera d'être transformés en sportifs involontaires au cours de leurs paisibles ébats dans le square. Ils considèrent qu'un terrain réservé aux adolescents a sa place dans le square qui possède déjà des aires pour les petits.



Et les ados ? Ils souhaitent pouvoir tirer dans le ballon sans risquer d'abîmer les plates-bandes, d'amochoer un petit môme ou de voir partir le ballon chez le voisin. Ils ne sont pas traumatisés par l'idée d'être en cage. Ils souhaitent des transats autour de leur cage.

La commission d'urbanisme du conseil de quartier et le conseil de la jeunesse réfléchissent avec la mairie au meilleur aménagement des 5 000 m² pour la plus grande satisfaction des jeunes, des autres usagers et des riverains.

■ Françoise Samain ■